



Communiqué de presse

**Recensement de la
population du 18
janvier au 24 février
2024**

Le 8 janvier 2024

Dans le cadre du recensement de la population organisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) du 18 janvier au 24 février 2024, neuf agents recenseurs employés par la Ville se rendront chez les habitantes et habitants concernés afin de procéder à l'enquête de recensement de la population. Trois d'entre eux sont des postiers en uniforme recrutés dans le cadre d'une expérimentation menée par la Ville. Les neuf agents recenseurs seront tous munis de la carte officielle tricolore d'agent recenseur.

Dans un premier temps, les Herblinoises et Herblinois concernés par le recensement cette année recevront un courrier d'information de Monsieur le Maire accompagné d'un courrier personnalisé avec la photo de l'agent recenseur concerné.

Dans un second temps, il sera demandé de répondre au questionnaire prioritairement par internet dans un délai de 48 heures ou par questionnaire papier. Pour obtenir un questionnaire papier, il faudra le demander à l'agent recenseur. Un rendez-vous pourra être fixé pour que l'agent recenseur récupère le questionnaire papier rempli. Il sera possible également de le rapporter en mairie. **La date limite pour déposer le questionnaire en mairie est fixée au 24 février 2024 au plus tard.**

Cette enquête annuelle concerne 8 % des logements herblinois, soit cette année 2 360 logements

En cas de démarchage douteux ou pour toute question, un **Numéro VERT 0 800 104 771** (appel gratuit à partir d'un poste fixe) est mis en place. Le coordonnateur communal est joignable également au 02 28 25 20 66 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

